
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

12 > 25 MARS 2024

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(3 articles)



mercredi 13 mars 2024

Nouveau service de santé : le 15 pour un rendez-vous en cas d'urgence (481 mots)

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Moselle et Madon lancera le 15 mars un nouveau dispositif don...

Page 5



jeudi 21 mars 2024

Étape clé pour le futur urbain du territoire : le PLUi se dévoile (376 mots)

La communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) avance résolument vers l'achèvement de son Plan local d'urbanisme interco...

Page 6



dimanche 24 mars 2024

La préservation de l'environnement, une priorité (287 mots)

Le conseil communautaire de Moselle et Madon s'est réuni à Flavigny-sur-Moselle. Parmi les délibérations présentées : l'ori...

Page 7

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(5 articles)



jeudi 14 mars 2024

Conseil municipal : démolitions régulées et projets d'avenir (238 mots)

Les élus ont procédé à la validation de 6 délibérations. ► Obligation de permis de démolir : le conseil m...

Page 9



vendredi 15 mars 2024

Des élus votent les taxes locales (160 mots)

Le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public est conforme et approuvé à l'unanim...

Page 10



dimanche 17 mars 2024

Une nouvelle secrétaire de mairie (193 mots)

Vanessa Zenidiu a rejoint l'équipe de la mairie de Pulligny le 8 janvier 2024, en tant que secrétaire générale. Cette jeune...

Page 11



lundi 18 mars 2024

Un nouveau commandant au centre de secours (377 mots)

Âgé de 36 ans, père de deux enfants et originaire du nord-est, le nouveau chef de centre a commencé sa carrière en 2010 à l...

Page 12

Le conseil des enfants rencontre celui des adultes (256 mots)

L'occasion leur a été donnée de proposer des projets visant à lutter contre l'isolement, que ce soit des jeunes et des anci...

Page 13

ACTUALITÉS DIVERSES

(3 articles)

Assainissement, tourisme : les maires suivent l'évolution des dossiers (406 mots)

La cartographie du territoire s'affine Florence Bertrand, directrice de...

Page 15

Un nouveau site de compostage partagé inauguré (295 mots)

Ce nouveau site de compostage partagé est proposé par le service déchets ménagers Covalom en lien avec la municipalité. Les...

Page 16

L'opération Mars au féminin passe par l'entreprise Soderel SAS (352 mots)

La visite de l'entreprise Soderel SAS, implantée à Pont-Saint-Vincent depuis 2023, a eu lieu en présence de la directrice g...

Page 17

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON

Nouveau service de santé : le 15 pour un rendez-vous en cas d'urgence

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Moselle et Madon lancera le 15 mars un nouveau dispositif dont vont bénéficier tous les habitants de la communauté de communes. Son objectif : désengorger les urgences. L'opération est pilote en Meurthe-et-Moselle.

La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Moselle et Madon lancera le 15 mars un nouveau dispositif dont vont bénéficier tous les habitants de la communauté de communes. Il permettra d'obtenir un rendez-vous médical rapide auprès d'un médecin local, lorsque les patients ne parviennent pas à joindre leur médecin traitant pour des « soins non programmés » mais urgents. Une plate-forme de secrétariat médical, « Stan Pro », a recensé tous les médecins de la CCMM acceptant de participer au dispositif, soit plus de 90 % d'entre eux.

Un assistant de régulation médicale

Vous avez besoin d'un médecin, le vôtre n'est pas joignable ? Faites le 15. En Moselle et Madon, ce numéro n'enverra plus directement aux urgences. En le composant, le malade aura au bout du fil un assistant de régulation médicale (ARM). Celui-ci le dirigera soit sur le Samu, soit vers un médecin régulateur. Ce dernier s'assurera que le patient accède rapidement au soin adapté à sa situation. Et si une consultation médicale s'im-

pose, il sera orienté, grâce à la plate-forme « Stan Pro », vers un médecin proche de chez lui qui pourra le recevoir. Il bénéficiera alors d'une consultation chez ce médecin.

Les week-ends, les différents services de garde fonctionnent toujours, que ce soit SOS Médecins, Médigarde, le 31 Lionnois (ex-Bains Douches) etc. Et le 15 reste toujours le numéro des urgences

Unique en Meurthe-et-Moselle

L'objectif de ce dispositif « Faites le 15 » mis en place par la CPTS Moselle et Madon, unique en Meurthe-et-Moselle, est de contribuer à désengorger le service des urgences et à garantir à tous l'accès aux soins non programmés. Il s'inscrit dans un projet national, le SAS (système d'accès aux soins) que chaque département doit construire pour ses habitants. La Meurthe-et-Moselle s'organise actuellement dans ce but.

Dans ce contexte, la communauté de communes Moselle et Madon fait figure de pilote grâce à la très dynamique CPTS de Moselle et Madon.

En bref, dès le 15 mars, la marche à suivre sera la suivante :

- ▶ Un patient est malade et n'arrive pas à joindre son médecin traitant ? Il compose le 15.
- ▶ Un médecin et un secrétariat médical prendront l'appel en charge. Ils obtiendront un rendez-vous chez un médecin local pouvant recevoir le patient.

Attention, ce service n'est pas prévu pour le renouvellement de médicaments ou d'arrêt de travail. ■



La CPTS Moselle et Madon lance le dispositif « faites le 15 ». La présidente, la docteure Marie-Laurence Fau (à droite) et la coordinatrice Nathalie Dupoirieux-Alotto, ont un rôle moteur dans la mise en place de ce nouveau dispositif au bénéfice de la santé des habitants du territoire.



Étape clé pour le futur urbain du territoire : le PLUi se dévoile

Ce jeudi 21 mars à 18 h à la salle des fêtes de Bainville-sur-Madon, la communauté de communes Moselle et Madon convie les habitants du territoire à la présentation d'une synthèse des éléments clés du Plan local d'urbanisme intercommunal. L'opportunité de s'informer directement sur les orientations prévues.

La communauté de communes Moselle et Madon (CCMM) avance résolument vers l'achèvement de son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), un document stratégique qui façonnera l'aménagement et l'urbanisme des 19 communes du territoire pour les années à venir.

Sous la direction de Filipe Pinho, président de la CCMM, et ses vice-présidents, Thierry Weyer et Laurent Diez, l'objectif est de finaliser le projet pour une délibération avant l'été, prélude à une enquête publique indispensable.

La réunion du 14 mars dernier avec les représentants de l'État, de la multipôle Sud Meurthe-et-Moselle, ainsi que des territoires voisins, a souligné l'engagement de la CCMM à respecter les dernières normes environnementales et législatives, y compris les exigences de la récente loi climat et résilience qui promeut le concept de zéro artificialisation nette.

Dans le cadre de la démarche participative entamée dès le début de ce projet, la CCMM continue de privilégier le dialogue et l'échange.

Les éléments clés du PLUi présentés ce jeudi soir

Une prochaine étape majeure dans ce processus de concertation sera la réunion publique prévue ce **jeudi 21 mars** à 18 h, à la salle des fêtes de Bainville-sur-Madon. Ce rendez-vous permettra de présenter une synthèse des éléments clés du PLUi, notamment le projet d'aménagement et de développement durable, les zones d'urbanisation future, ainsi que les règles de construction envisagées.

Cet événement représente l'opportunité pour les citoyens de s'informer directement sur les orientations prévues.

Pour accompagner cette démarche d'information et de consultation, une exposition détaillée sur le PLUi est

accessible dans le hall du nouveau siège de la CCMM situé au 712, rue Nicolas-Cugnot à Neuves-Maisons.

La CCMM encourage la participation de tous à cette réunion publique de ce jeudi. ■



La réunion du 14 mars dernier a placé autour de la table des représentants de l'État, de la multipôle Sud Meurthe-et-Moselle, ainsi que des territoires voisins.

Réunion publique le **jeudi 21 mars** à 18 h, à la salle des fêtes de Bainville-sur-Madon.



La préservation de l'environnement, une priorité

L'orientation budgétaire, l'engagement forestier, la qualité de l'air et le développement économique au cœur du dernier conseil communautaire de Moselle et Madon.

Le conseil communautaire de Moselle et Madon s'est réuni à Flavigny-sur-Moselle. Parmi les délibérations présentées : l'orientation budgétaire, l'engagement forestier, la qualité de l'air et le développement économique.

Budget : la prudence s'impose

La première grande délibération a porté sur le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024. Le rapport présenté en séance esquisse les grandes lignes d'un budget axé sur la prudence au vu de la conjoncture nationale et internationale.

Forêt : vers une gestion durable

La deuxième délibération a souligné l'importance de la gestion durable des forêts.

Le conseil a voté l'adhésion au pro-

gramme Sylv'Acctes pour la période 2024-2026. Ce programme vise à promouvoir une gestion forestière respectueuse de l'environnement, bénéficiant déjà d'un bilan positif avec 21 projets communaux soutenus.

Chauffage au bois : réduire les émissions polluantes

La troisième délibération a porté sur le volet chauffage bois du Plan de protection de l'atmosphère (PPA). L'objectif est de réduire significativement les émissions polluantes grâce à des appareils plus performants et l'utilisation de combustibles de qualité.

Le conseil a émis un avis favorable sur un ensemble de mesures visant à encourager le renouvellement des équipements moins performants et à promouvoir les bonnes pratiques.

Carrière de Bainville : restauration écologique

Concernant le réaménagement de la carrière de Bainville-sur-Madon, le conseil a donné un avis favorable à un projet ambitieux. Ce dernier prévoit une restauration écologique avec la création de nouveaux habitats pour la faune et une végétalisation accrue, annonçant une exploitation respectueuse de l'environnement pour les 30 prochaines années. ■



La gestion forestière doit être respectueuse de l'environnement. Photo Bruno Grandjean



**COMMUNES MOSELLE ET
MADON**



Conseil municipal : démolitions régulées et projets d'avenir

Les élus ont procédé à la validation de 6 délibérations.

- **Obligation de permis de démolir** : le conseil municipal institue l'obligation de dépôt d'un permis de démolir pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur toute la commune.
- **Travaux sylvicoles 2024** : le conseil municipal accepte le programme de travaux sylvicoles 2024, présenté par l'Office national des forêts, pour un montant de 4 791,27 € HT soit 5 270,41 € TTC.

- **Demande de travaux auprès de Sylv'ACCTES** : le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande d'aide de 2 395 € auprès de Sylv'ACCTES soit 50 % des travaux.

- **Avenant à la convention tripartite** (pour mise à disposition d'équipements sportifs) **avec la Région Lorraine et le lycée professionnel régional La Tournelle** : le conseil municipal accepte la reconduction jusqu'au 31 décembre 2024 ainsi que l'avenant.

- **Désignation d'un référent déontologue pour les élus des collec-**

tivités : le conseil municipal nomme Daniel Giltard, membre honoraire du conseil d'État, en qualité de référent déontologue pour les élus de la collectivité jusqu'au 31 mai 2026.

- **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement** (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) : soit 6 984 € (achat et pose de Led pour le stade) et 10 142,58 € (achat de LED pour la salle multi-activités). ■





Des élus votent les taxes locales

Le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public est conforme et approuvé à l'unanimité. Le compte administratif 2023, conforme au compte de gestion, le conseil municipal élit son président : Jean-Pierre Oudenot ; les comptes présentés, le maire se retire de la

salle. Résultat du vote, « pour » : 10, « ne participe pas » : 1. L'affection des résultats 2023 est approuvée à l'unanimité. Jean-Marc Dupon, maire, rappelle que la délibération du vote des taux d'imposition des taxes locales doit être spécifique et distincte du vote du budget. Le taux fixé par l'intercommunalité passe de

4,95 % à 5,95 %, le taux (commune et Département) passe de 32,96 % à 32,29 % pour la taxe foncière sur le bâti, 14,23 % pour la taxe foncière sur le non-bâti et 10,95 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants. Voté à 10 pour 1 contre. ■



Une nouvelle secrétaire de mairie

Vanessa Zenidiu a rejoint l'équipe de la mairie de Pulligny le 8 janvier 2024, en tant que secrétaire générale. Cette jeune femme, qui habite Autrey, a déjà derrière elle une belle expérience professionnelle.

Son parcours a débuté dans tout autre domaine : la recherche médicale comme assistante de projets, puis une bifurcation dans une grosse structure du monde informatique en tant que cheffe de service avec une équipe de sept collaborateurs.

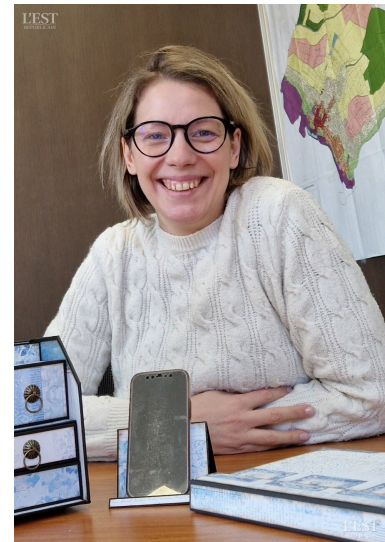
Polyvalence et contacts

Puis son chemin de vie, ses valeurs l'on fait se diriger vers le secrétariat

de mairie pour tout ce qu'il représente : la bienveillance, l'écoute attentive des administrés, les dossiers administratifs divers et variés ainsi que le suivi des projets de la commune, de Denis Gardel, le maire et de son conseil municipal.

Ce nouveau poste est une belle opportunité qui lui permet d'être polyvalente, de créer du lien social et surtout travailler dans une ambiance énergique qu'offrent la proximité et l'approche « terrain ». La diversité des tâches est inspirante.

Pétillante et dynamique, la nouvelle secrétaire est également passionnée de scrapbooking. ■



Vanessa Zenidiu souhaite mettre tout son dynamisme au service des administrés de Pulligny.



Un nouveau commandant au centre de secours

Vacant depuis le départ du lieutenant Petit, le commandement du centre de secours et d'incendie de Neuves-Maisons vient d'être affecté au lieutenant Julien Bourlard. C'est le colonel hors classe Yvan Paturel, chef de corps des pompiers de Meurthe-et-Moselle et directeur du SDIS 54, qui lui a confié cette responsabilité.

Âgé de 36 ans, père de deux enfants et originaire du nord-est, le nouveau chef de centre a commencé sa carrière en 2010 à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Lieutenant en 2015, il prend les fonctions d'adjoint au chef du centre d'incendie et de secours de Lunéville. En mai 2018, il y est affecté à la prévision des opérations.

2019, le voici chef de salle des pompiers du 18 à Essey-lès-Nancy. Il y gère les appels et les moyens qui partent sur les interventions, notamment les inondations du Pays Haut et les feux de forêt dans les Vosges. « Vous avez donné entière satisfaction. C'est ce qui a justifié que je propose votre nomination », assure le colonel Paturel dans son discours.

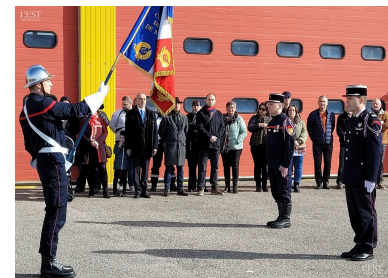
« Commander exige des compétences managériales et humaines. Il faut sa-

voir diriger avec humilité, justice et bienveillance. Avoir le sens du collectif, passer du Je au Nous, accompagner plutôt que diriger, générer l'enthousiasme plutôt que la crainte. Et garder son sang-froid en toutes circonstances. C'est dans cet esprit que je vous appelle à commander le Centre de Secours de Neuves-Maisons. »

Le développement du centre de secours

Douze sapeurs-pompiers professionnels et 49 volontaires y travaillent, mais c'est insuffisant. L'enjeu reste malgré tout le développement. Le nouveau chef de centre aura à cœur d'attirer de nouvelles recrues, de faire découvrir la profession de pompier pour générer de nouvelles vocations.

Le sourire aux lèvres, Julien Bourlard avoue sa joie et sa fierté de cette nomination. Même si, comme le lui prédit Bernard Bertelle, président du CA du SDIS départemental : « Vous allez avoir du pain sur la planche, mon lieutenant ! » ■



Le lieutenant Julien Bourlard (au 2e plan, à droite) salue le drapeau aux côtés du colonel hors classe Yvan Paturel. Celui-ci vient de lui remettre le commandement du centre d'incendie et de secours de Neuves-Maisons en présence des pompiers du centre et des gradés, de sa famille et des élus locaux.



Le conseil des enfants rencontre celui des adultes

Le conseil municipal s'est déroulé à la salle d'honneur de la mairie. En première partie, les jeunes élus sont venus se présenter et rencontrer leurs homologues adultes.

L'occasion leur a été donnée de proposer des projets visant à lutter contre l'isolement, que ce soit des jeunes et des anciens, sur la sécurité routière et un travail sur les déchets et leurs tris. C'est avec bienveillance que le maire et les adjoints ont noté que les thèmes abordés étaient bien d'actualité.

S'en sont suivis les délibérations, ainsi, le débat d'orientation budgétaire avec les engagements pluriannuels et la gestion de la dette. Ce dernier précède le vote du budget primitif qui aura lieu en avril.

Un règlement sur les terrasses

Le projet de Schéma de cohérence territoriale sud a été arrêté et est consultable via le site internet : <https://www.nancysudlorraine.fr/fr/arret-du-scot.html>

Un règlement relatif aux terrasses chevalets et étalages des commerçants, visant à régulariser leur installation, a été voté avec une voix contre. La prime mobilier et terrasses pour accompagner les commerçants à hauteur de 400 euros maximum sur 2 ans a elle aussi été votée à l'unanimité.

Le plan d'action pour le chauffage en bois domestique, performant et qualitatif a reçu 4 abstentions, surtout en

raison de son coût élevé.

La dernière délibération portant sur la dissolution de la Société Public Gestion Locale a été votée avec 2 abstentions. ■



Elise, élue maire du conseil municipal des jeunes, a présenté son équipe et ses projets.



ACTUALITÉS DIVERSES

Assainissement, tourisme : les maires suivent l'évolution des dossiers

Les nouveaux outils du Système d'informations géographiques (SIG) ; la prise de compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026 ; et le bilan de la première année du nouvel Office du tourisme du Pays du Saintois : trois points ont été abordés lors de la conférence des maires qui s'est tenue à Vaudigny.

La cartographie du territoire s'affine

Florence Bertrand, directrice de Terres de Lorraine urbanisme (TD-LU), Romain Harment-Faucher du service SIG (Système d'informations géographiques), et Kathleen Guillou sont venus échanger avec les maires.

Depuis 2022, le SIG connaît une multiplication des projets professionnels et ceci à l'échelle des quatre EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale). Ces projets prennent des formes diverses comme la formation et un support technique pour les agents de la com'com du Pays du Saintois (CCPS).

Une importante cartographie a été réalisée. Depuis 2015, les cartes du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) ont été numérisées, mises en ligne et complétées selon les données apportées par les communes. Ces données pourront être complétées à tout moment.

Assainissement : en vue du trans-

fert de la compétence

Gaétan Hermetet, nouvel arrivant à la CCPS, chargé de l'assainissement, est venu parler de la prise de compétence assainissement par la CCPS qui prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

Il doit préparer la procédure, les modalités et les premiers diagnostics sur le territoire.

Un calendrier est prévu : en mars 2024, validation du cahier des clauses techniques particulières ; en septembre 2024, fin de la collecte des données ; à l'automne 2024, présentation des scénarios avec validation en décembre.

Au cours de l'année 2025, le service s'organisera pour la prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Tourisme : une spécialité sucrée pour emblème

Richard Doublie, président du nouvel office du tourisme, a commenté le bilan de sa première année. Il y a eu

intégration à la base de données régionales Sitlor, la création de l'Office du tourisme (association loi 1901), la création d'une carte touristique du territoire, l'ouverture en juillet 2023 d'un point d'accueil sur la colline de Sion en collaboration avec la Cité des Paysages et l'évêché, et la mise en place d'une vitrine numérique.

Parmi les nombreux projets pour 2024, celui qui lance la saison est la mise en place d'un concours pour la création d'une spécialité sucrée qui deviendrait une véritable identité du territoire. ■



Florence Bertrand, directrice de TDLU, Romain Harment-Faucher du service SIG, et Kathleen Guillou ont échangé avec les maires présents.



Un nouveau site de compostage partagé inauguré

Trois composteurs collectifs ont été installés, à proximité des bornes à verre et papier. Ils sont destinés à recueillir et valoriser les biodéchets des habitants.

Ce nouveau site de compostage partagé est proposé par le service déchets ménagers Covalom en lien avec la municipalité. Les trois composteurs collectifs installés, dont Thomas Dethorey, chargé de prévention des biodéchets, en a expliqué le fonctionnement, permettront aux résidents qui n'ont pas de jardin ou pas de solution de compostage individuelle de pouvoir valoriser leurs biodéchets (épluchures, restes de repas). L'objectif est la revalorisation, sachant que ce qui vient du sol retourne au sol, afin d'échapper à l'incinération.

Des règles simples à respecter

Chaque foyer intéressé peut apporter ses épluchures dans le bac d'apport, en respectant les déchets autorisés.

Ensuite, l'utilisateur doit étaler ses biodéchets et les recouvrir de broyat de bois (bac de matière sèche). Le dernier bac est fermé avec un cadenas et sert à la maturation du compost.

C'est simple, mais il y a quelques règles d'or à respecter. Penser à bien découper les biodéchets et les recouvrir de broyat. Attention, les déchets de jardin ne sont pas acceptés, car trop volumineux.

Des habitants ont accepté d'être référents de site, et viendront une fois par semaine pour assurer les opérations nécessaires d'aération (brassage) du composteur. Des moments conviviaux viendront également rythmer la vie de ce site au moment du transfert ou de la distribution de compost. Le mot « partagé » a ici tout

son sens.

Toute personne intéressée par cette solution est invitée à s'inscrire en mairie ou contacter la COVALOM : ■



Un 17^e site de compostage partagé inauguré, en présence d'une quinzaine d'habitants.

Contact COVALOM : 145 rue du Breuil à Neuves-Maisons. Tel : 07.87.21.63.47



L'opération Mars au féminin passe par l'entreprise Soderel SAS

Dans le cadre de l'opération Mars au féminin, une visite de l'entreprise Soderel SAS, spécialisée dans l'électricité industrielle, a été organisée. Elle a été guidée par la directrice générale Maria Lopes Ancel.

La visite de l'entreprise Soderel SAS, implantée à Pont-Saint-Vincent depuis 2023, a eu lieu en présence de la directrice générale (depuis 2012) Maria Lopes Ancel.

Le collectif d'entreprises, GEIQ Indus et Interpro Lorraine, l'a mise au programme afin de présenter les métiers de l'industrie à travers une voix féminine. Une femme entrée par la porte des ressources humaines, passionnée, qui brille au top management dans le monde de l'industrie.

« Soderel SAS, en activité depuis 28 ans, compte 104 personnes sur le site, dont 13 femmes. Nous intervenons dans trois domaines : l'électricité industrielle, l'entretien du réseau cuivre et le contrôle d'étanchéité du réseau Orange. »

Découvertes des métiers

Lisa Gossiaux, chargée de mission in-

sertion, informe : « Ces 14 actions à destination des demandeurs d'emploi, salariés des SIAE, jeunes de la Mission locale, ARSA... sont axées sur des découvertes de métiers permettant la valorisation de parcours féminins, notamment dans les métiers du BTP et du monde industriel (sociétés De Pra, Soderel, Colas, Eiffage, Eurovia), et sur des actions dédiées à la prise de conscience vers et dans un parcours emploi. »

La clôture de l'opération Mars au féminin, avec un spectacle de théâtre d'improvisation sur les inégalités hommes-femmes, est fixée au **jeudi 28 mars** à Messein.

Pour valoriser les parcours féminins

Mars au féminin, lancé le 8 mars sur le territoire Terres de Lorraine, est un mois dédié à la valorisation des parcours féminins, notamment dans

des secteurs où l'on rencontre peu de femmes aux plus hauts niveaux de responsabilité. Ce mois d'actions, conçu pour faire changer les mentalités sur les métiers accessibles aux femmes, est organisé par la Maison de l'emploi Terres de Lorraine, en partenariat avec le Service territorial insertion du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et avec le soutien financier de la DDEETS. ■



Échanges et témoignages ont suivi la visite de l'entreprise Soderel (à gauche Maria Lopes Ancel).

Contact : 06 08 86 07 49.

